

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 8 janvier, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Xavier PROUTEAU, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02-01-2015.

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, André BEAUGENDRE, Valérie JOLLY, Bruno GUILLET, Elodie COUTAND, Perrine OIRY, Sèverine BOURGET, Patrice BAERT, Emmanuel VALOT, Carole ROCHETEAU, Jérôme QUINT, Laëtitia CHATRY et Claude MORANDEAU

Carole ROCHETEAU a été élue secrétaire de séance.

Le P.V. du 11-12-2014 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remise dans les chemises aux conseillers : itinéraires 39

DELIBERATIONS PRISES

1. Reste à réaliser 2014 et paiement des factures en investissement avant le vote du budget 2015

M. le Maire énumère les restes à réaliser 2014 :

Aménagement des entrées de bourg et tranche 3 rue de Nantes : dépenses (honoraires Côté paysage) :
22 187 € * Recettes : 93 748 €

Voirie : recettes : 14 473 €

D'autres part, l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet aux communes, jusqu'à l'adoption du budget, de mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent aux comptes 20-21 et 23 (décisions modificatives comprises mais pas les restes à réaliser), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues.

Cette autorisation spéciale doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget primitif 2015 lors de son adoption.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

Les crédits ouverts au budget primitif 2014 afin de financer les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et opérations d'équipements) se sont élevées à 462 863 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2015 s'élève à 115 715 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement suivantes sur les comptes :

202 (modification du P.L.U.) : 1 272 €

2315 : honoraires SPL pour les travaux voirie multi-services : 1 680 €

2183 : installation d'un autocom et de deux bornes wi-fi : 4 763 €

2188 : détecteur au coffre fort : 700 €

2188 : travaux de menuiserie extérieure rampes à la mairie et à l'église : 1 149 €

2315 : travaux de voirie : 50 000 € (opération multiservices)

Pour le budget assainissement, les crédits ouverts au budget primitif 2014 afin de financer les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23 et opérations d'équipements) se sont élevées à 120 888 €. Par conséquent la limite du quart autorisée en dépenses anticipées 2015 s'élève à 30 222 € que l'on peut imputer à l'article 2315 : travaux sur extension lagune.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition du maire ci-dessus

2. Maintenance de l'éclairage public 2015

Le sydev propose une convention à 1 832.80 € (forfait de 3 visites par an). Le conseil municipal émet un avis favorable.

3. Subvention de fonctionnement OGEC : 1^{er} versement 2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations du :

- 05-10-2005 donnant un accord de principe sur un contrat d'association avec l'école privé,
- 03-01-2007 stipulant les modalités de versement de la participation financière.

En conséquence et considérant le R.P.I., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sommes à verser aux OGEC sont les suivantes sachant que le coût d'un élève à l'école publique de Palluau pour l'année 2013-2014 était de 605 € :

- OGEC de La Chapelle-Palluau pour 40 élèves Chapellois fréquentant l'école de La Chapelle-Palluau : 12 100 € (la moitié)
- OGEC de Palluau pour 42 élèves Chapellois fréquentant l'école de Palluau : 12 705 € (la moitié)

Un crédit de 50 000 € sera voté pour le Budget Primitif 2015.

4. Achat d'un matériel de sonorisation avec micro

Un devis de 1 130 € est proposé avec un micro. Le conseil municipal est d'accord à condition de rajouter un pied de micro

5. versement d'une prime « habiter mieux »

Suite à une délibération du 07-09-2014, la commune avait décidé d'aider les familles en versant 250 € comme prime pour la rénovation ou l'amélioration de l'habitat. La famille BIERQUE domiciliée au 30, rue de Nantes peut en bénéficier. Le dossier est complet. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

6. achat terrain Claude Fétiveau

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la négociation qu'il a engagé avec Claude FETIVEAU en présence d'André BEAUGENDRE. Un prix de 1.50 € pour 14 000 m² environ a été arrêté. Le conseil municipal décide de négocier la zone humide pour une superficie de 2 642 m² environ à un prix inférieur à 1.50 €. Si les deux parties ne trouvent pas d'accord, le conseil municipal envisage la non acquisition de cette zone humide. L'estimation de l'opération subvention comprise sera de l'ordre de 200 000 € T.T.C. (achat terrain, travaux, études...)

7. Encaissement d'un chèque de 110 € par l'association des maires de vendée suite à un trop perçu
Le conseil municipal autorise le maire à encaisser ce chèque

8. Proposition d'orange pour le standard téléphonique

Laurent PREAULT, 1^{er} adjoint au maire informe que pour avoir une communication supplémentaire sur le standard téléphonique, il faut reprendre les lignes fixes chez orange business service de notre contrat actuel et les passer chez France télécom. Pour la gestion de cette démarche le devis sera de 240 € T.T.C. proposé par l'entreprise « square pro conseil » Ils vont transformer ces lignes en contrat optimale pro multilignes. Sur ce contrat on aura deux communications simultanées, la ligne fax, l'illimité vers les fixes et deux heures de communication vers les mobiles et l'accès à internet. Cette offre est à 132 € T.T.C. par mois téléphone et internet. Les frais d'accès sont de 114 € T.T.C. et orange prévoit de rembourser 200 € jusqu'au 4 février pour le paramétrage du standard. En ce qui concerne les lignes mobiles, elles seront transférées sur un contrat perf pro voix. 2 H d'appel vers les mobiles pour 17.98 € T.T.C. par mois et en illimité pour 25.18 € HT par mois.

Actuellement on paie 172 € T.T.C et la proposition s'élève à 168 € T.T.C. la moins chère
Le conseil municipal accepte l'offre la moins chère.

QUESTIONS DIVERSES

Consultation du public sur l'eau

L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19-12-2014 au 18-06-2015

Répondez en ligne sur www.prenons-soin-de-leau.fr ou envoyez vos contributions écrites à sdage@eau-loire-bretagne.fr

Vœux du maire le samedi 10 janvier 2015 à 16h

Visite du conseil général

Me ROY propose :

- le vendredi 16 janvier à 15h30
- le vendredi 16 janvier à 18h
- le mardi 27 janvier à 18h

11 membres du conseil municipal décide d'y aller le vendredi 16 janvier 2015 à 18h

Compte-rendu des commissions

Assistance technique du conseil général pour l'assainissement : 388.05 €/an

Convention ESNOV pour la taille –le débroussaillage et le désherbage pour 5 478 € pour 11 jours

Stationnement du camion pizza jusqu'au 31-03-2015 le vendredi ou le jeudi

Réunion pour le Plan Communal de Sauvegarde

Prochaine rencontre avec le centre de gestion le mardi 03-02 à 14h. Une réunion est programmée en interne le samedi 31 janvier 2014

Prochaine réunion le 5-02-2015

La séance est levée à 22h